



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 09/11 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 AVR. 2011

Affiché le :

L'An deux mille onze, le, trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 MARS 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GUZOU
Mme PETIT	à	Mme MAUREL

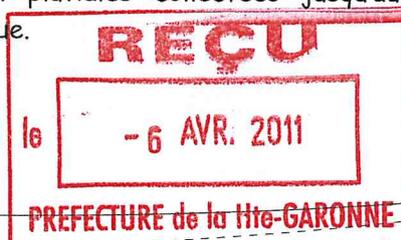
Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : GRAND TOULOUSE - Travaux EP rue du Fort, Rue Cahuzac et rue des Ecoles, Centre Bourg tranche 1 - Approbation d'une convention de fonds de concours

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'urbanisation de la rue du Fort, de la rue Cahuzac et de la Rue des Ecoles, le Grand Toulouse prend en charge la réalisation de l'assainissement pluvial de ces rues.

Les travaux comprennent la pose de réseaux pluviaux à savoir :

- ↗ 129 ml de collecteur de diamètre compris en 400mm et 500mm à poser rue Cahuzac pour collecter 5 caniveaux à grille et grilles prévues dans le projet voirie ;
- ↗ 250 ml de collecteur de diamètre compris entre 400mm et 600mm à poser rue du Fort pour collecter 8 avaloirs prévus dans le projet voirie ;
- ↗ 117 ml de collecteur de diamètre 800mm à poser rue des Ecoles pour transférer les eaux pluviales collectées jusqu'au réseau existant situé avenue de la République.



Les travaux pluviaux de l'ensemble du projet font l'objet d'une convention de fond de concours entre le Grand Toulouse et la commune d'Aussonne. Le montant total des travaux s'élève à 216 396.67€ HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- D'approuver la convention à conclure avec la Commune d'Aussonne pour le financement des travaux pluviaux de la Rue du Fort, Rue Cahuzac et Rue des Ecoles telle que ci-annexée.
- De l'autoriser à signer ladite convention avec le Grand Toulouse ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 31 mars 2011

Maire,

Lysiane MAUREL

